

CADRE DE RÉFÉRENCE APPLICABLE AUX
OBLIGATIONS RESPONSABLES

DÉPARTEMENT DE L'EURE



I. INTRODUCTION


1. Le Département de l'Eure, collectivité locale engagée dans le Développement Durable

Le Département s'est depuis longtemps engagé dans une démarche de développement durable. Afin de développer et structurer cette démarche, le Conseil Départemental du Développement durable (C3D) avait été créé en décembre 2005. Le champ d'intervention et les thématiques étudiées par le C3D étaient en priorité ceux des compétences exercées par le Département. Depuis sa création, le C3D a été amené à donner des avis sur plusieurs politiques et actions relevant des compétences du Conseil départemental : les transports, le Plan Climat, le RSA (Revenu de Solidarité active), etc...

Suite à la disparition du C3D, le Département de l'Eure a lancé en 2017 une réflexion autour d'une stratégie départementale pour la transition écologique et solidaire, afin d'amplifier sa démarche autour de 3 priorités :

- **Aller vers un modèle énergétique sobre et durable**, avec des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, et d'utilisation et de production d'énergies renouvelables ;


-40 % d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990


-30 % de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012


Porter la part des énergies
renouvelables à 32 % de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à
40 % de la production
d'électricité

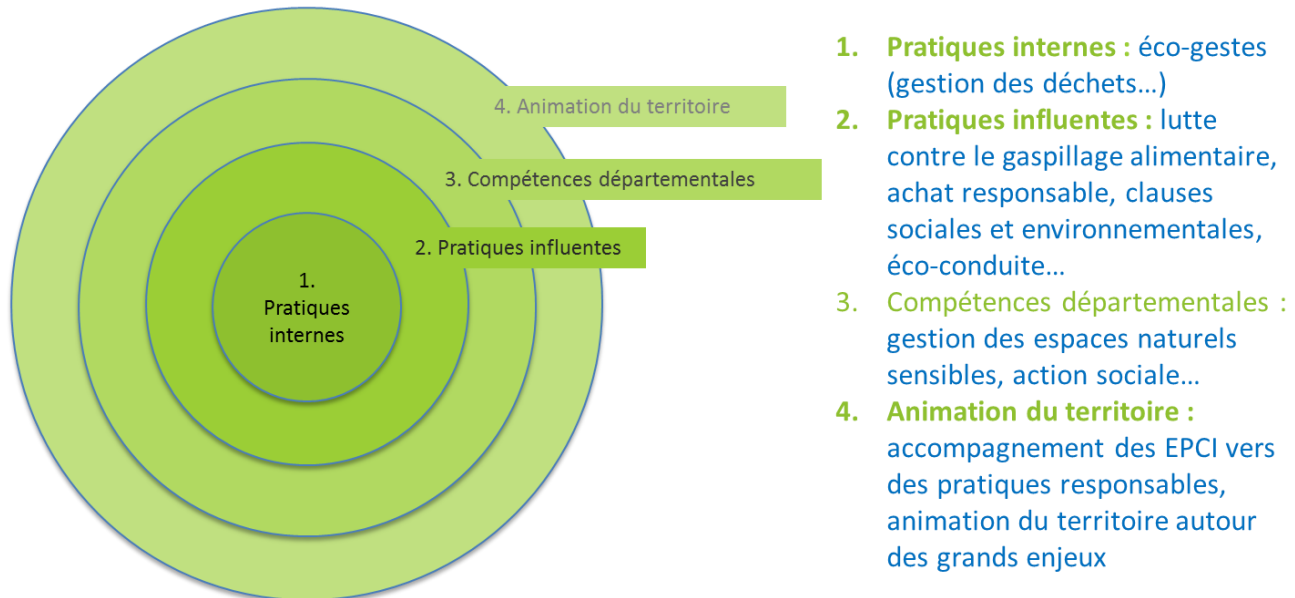
- **Préserver les ressources naturelles**, en agissant en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols naturels, ainsi que la prévention des déchets ;


- 50 % de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025

Cadre de référence applicable aux Obligations Responsables

- **S'engager dans la transition sociale et solidaire**, en travaillant sur les thématiques de l'éducation au développement durable, de la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion, de l'équité territoriale, de la santé et de l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces priorités sont déclinées aux différents niveaux de l'intervention départementale :



La gouvernance de la démarche est double avec des comités techniques regroupant un chef de projet, des experts techniques et des référents thématiques. En parallèle, des ateliers participatifs ouverts à l'ensemble des agents sont menés sur les différentes thématiques. L'objectif de la double gouvernance vise une co-construction de la démarche et une meilleure appropriation par l'ensemble de l'entité départementale.

Un comité de pilotage regroupant les élus référents, les chefs de projets, les animateurs et le directeur général des services valide les différentes étapes de la co-construction ainsi que les actions et objectifs retenus.

Le Département de l'Eure communique régulièrement sur l'état d'avancement de ses engagements dans son rapport annuel « **Développement Durable** ».

2. Le contexte de l'émission obligatoire

L'émission d'Obligations Responsables est un moyen de mettre en adéquation les financements du Département de l'Eure avec ses ambitions en matière de développement durable, mais surtout de communiquer auprès du grand public et des investisseurs institutionnels sur ses engagements.

II. LES OBLIGATIONS RESPONSABLES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE SONT EN LIGNE AVEC LES GREEN BOND PRINCIPLES ('GBP') ET LES SOCIAL BOND PRINCIPLES ('SBP')

Le cadre de référence (« Framework ») de l'obligation responsable (« Sustainability Bond ») du Département de l'Eure se dessine suivant les normes édifiées dans la dernière version des *Green Bond Principles* et des *Social Bonds Principles*, parue en juin 2018. C'est dans cette optique que le Framework ci-présent contient les quatre éléments suivants :

1. L'utilisation des fonds (Use of Proceeds)
2. Le processus d'évaluation et de sélection des projets
3. La gestion des fonds levés
4. Le Reporting

Ce Framework sert de référence pour toutes les émissions obligataires responsables du Département de l'Eure. Il est appelé à être amendé suivant l'évolution des meilleures pratiques de marché et celle du portefeuille de projets éligibles du Département.

1. L'utilisation des fonds (*Use of Proceeds*)

Cadre de référence applicable aux Obligations Responsables

Le produit net de l'obligation responsable sera utilisé pour financer et/ou refinancer, tout ou partie des dépenses d'investissement du Département de l'Eure dans les catégories de Projets Eligibles **Transition Energétique et Ecologique** et **Action Sociale**.

Les projets éligibles sont situés sur le territoire du Département de l'Eure (France). La majorité des financements concerneront les dépenses d'investissement de l'année en cours, et suivante. Les refinancements se limiteront aux projets de l'année précédant celle de l'émission.

Les projets verts et sociaux financés par les obligations responsables du Département de l'Eure sont les suivants :

Catégories de Projets Eligibles	Sous-catégories de Projets Eligibles	Critères d'éligibilité	Bénéfices attendus	Exemples de Projets
Transition Energétique et Ecologique	<p><u>Mobilité durable</u></p> <p>➤ Financement de transports alternatifs bas-carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de voies vertes - Aménagement paysagers - Aménagements urbains autour des infrastructures dédiées et des services d'accueil vélo - Investissements dans des véhicules propres (vélo, véhicules électriques...) 	<p><u>Atténuation du changement climatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des émissions de gaz à effet de serre - économies d'énergie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Seine à Vélo – tronçon Vernon – Les Andély 2. Seine à vélo - tronçon Manitôt Giverny 3. Seine à vélo - tronçon Vernon Manitôt
Action Sociale	<p><u>Patrimoine bâti vert à vocation sociale</u></p> <p>➤ Logement et Service de Santé</p> <p><u>Population cible seniors / personnes à</u></p>	<p>Logements dédiés aux services de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visant ou ayant obtenu l'une ou plusieurs des certifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Habitat & Environnement 	<p><u>Accès à des services essentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre de places disponibles - Développement du contingent d'heures réalisées par des personnes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction Ehpad Conches en Ouche 2. Construction Ehpad Pacy sur Eure 3. Construction

	<p><i>faibles revenus</i></p> <p>➤ Accès au travail (soutien à l'insertion sociale)</p> <p><u>Population cible public à l'écart du marché du travail</u></p>	<p>2010</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ HQE 'Etablissements de santé' - respectant un objectif minimum de performance énergétique (RT 2012 - 10% minimum) - dont les marchés de travaux incluent une clause sociale 	<p>en insertion professionnelle</p> <p><u>Cohésion sociale et solidarité (Economie Sociale et Solidaire)</u></p> <p><u>Sobriété et Efficacité Energétique</u></p>	<p>Ehpad Les Andelys</p>
--	--	---	---	--------------------------

2. Le processus d'évaluation et de sélection des projets

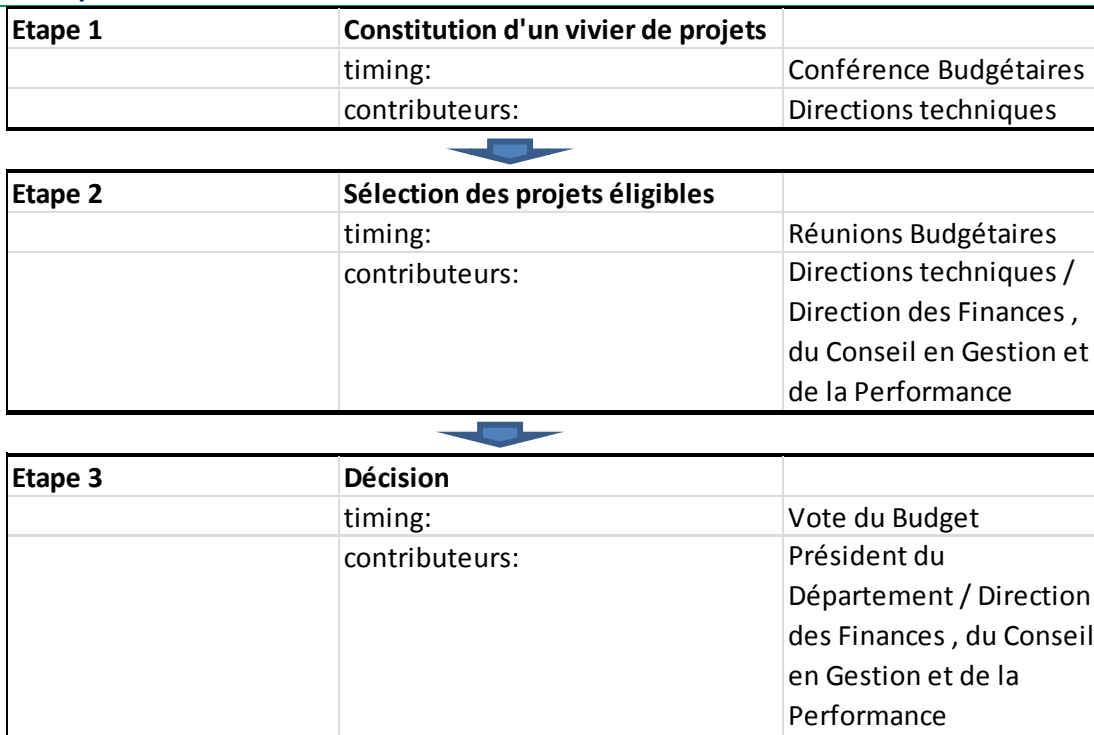
Le processus d'évaluation et de sélection des projets du Département de l'Eure est coordonné par la Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance du Département, en relation avec l'ensemble des directions techniques concernées par les Projets Verts et Sociaux Eligibles.

Ce processus s'inscrit dans la démarche globale de développement durable du Département et est régi par des principes fondamentaux et réglementaires, applicables à tous les projets menés par le Département:

- Mise en place d'un mécanisme de gestion des risques sociaux et environnementaux - Article 12 de la Proposition EU
- Mise en place des garanties minimales du respect des principes et droits des 8 Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale de travail) - Article 13 de la Proposition EU
- Adéquation entre l'offre et le besoin (la nature et le périmètre du projet vis-à-vis des besoins réels)
- Assurance d'un niveau représentatif de personnes en insertion dans les marchés de travaux
- Pertinence du projet au regard des orientations stratégiques du Département en matière de développement durable

Le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles à l'obligation responsable est conduit en 3 étapes :

Cadre de référence applicable aux Obligations Responsables



Le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles est :

- alimenté en projets par les différentes directions techniques
- piloté par la Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance
- arbitré par le Président du Département

Le Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance assure la rédaction d'un compte rendu et d'un relevé de décision listant les projets retenus.

3. La gestion des fonds levés

Le suivi du produit net des émissions d'obligations responsables est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises, qui impose le dépôt des fonds libres sur un compte unique au Trésor Public. Les fonds seront fongibles sur le compte de la paierie départementale.

Le produit net des émissions d'obligations responsables est alloué selon le principe de l'équivalence nominale aux dépenses d'investissement en lien avec les Projets Eligibles.

Le suivi de l'allocation des produits nets est assuré par la **Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance** du Département de l'Eure.

L'allocation des fonds aux Projets Eligibles sera ensuite confirmée à un premier niveau, grâce à l'outil financier du Département qui associe à toute dépense l'autorisation de paiement du programme concerné et, à un

second niveau, par le contrôle de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) qui vérifie que le paiement en question correspond bien à une dépense régulièrement engagée, liquidée et ordonnancée.

4. Le Reporting

Le reporting sera publié annuellement lors de la publication du rapport de Développement Durable du Département de l'Eure (en amont du vote du rapport d'orientations budgétaires, notamment le 4 février 2019 pour le budget 2019), et jusqu'à l'allocation complète des produits de l'émission. Il fera l'objet d'une section dédiée aux obligations responsables.

La **Direction des Finances, du Conseil en Gestion et de la Performance** du Département de l'Eure sera en charge de la production de ce reporting.

Le reporting sera constitué d'un reporting sur l'allocation des fonds levés et d'un reporting d'impact environnemental et social :

1) Reporting d'allocation

Le Département de l'Eure s'engage à produire un reporting de suivi détaillé dans le cadre du rapport dédié Sustainability Bonds afin d'indiquer le niveau d'allocation des fonds par projet désigné. Le rapport d'émission contiendra des informations précises sur l'étape de financement de chaque projet ainsi que le pourcentage de flux financiers dédiés aux nouveaux financements versus refinancements, voire préfinancements. Dans le cas du préfinancement des projets, le Département de l'Eure sécurisera leur allocation définitive aux projets désignés dans le respect de l'obligation de dépôts des fonds auprès du Trésor qui s'impose aux entités publiques en France.

2) Reporting d'impact

Un reporting d'impact sera également publié annuellement et contiendra les informations spécifiques à l'avancement de chaque projet et aux impacts associés :

Catégories de Projets Eligibles	Sous-catégories de Projets Eligibles	Exemples d'indicateurs
Transition Energétique et Ecologique	Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la quantité de gaz à effet de serre évitée (en tCO₂eq/an) - Estimation des économies d'énergie (en KWh)
Action Sociale	Patrimoine bâti durable à vocation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la capacité d'accueil (en nombre de places supplémentaires créées) - Amélioration des services : augmentation du nombre de chambres individuelles (en % du total de places) - Nombre de logements rénovés (en nombre de lits pour les EHPAD) - Nombre d'heures de travail par an réalisées par un public défavorisé par lot de travaux (emploi en insertion) - Nombre d'emplois soutenus (ETP) - Respect des objectifs en matière de performance énergétique (RT2012-10% minimum) - Niveau de conformité à la certification H&E 2010 - Obtention de la certification HQE Etablissements de Santé

III. SECONDE OPINION

Le Département de l'EURE a mandaté EthiFinance pour fournir une seconde opinion sur les projets éligibles 2018.

Cette seconde opinion est disponible sur le site du Département, à l'adresse suivante : <https://www.eure-en-ligne.fr>